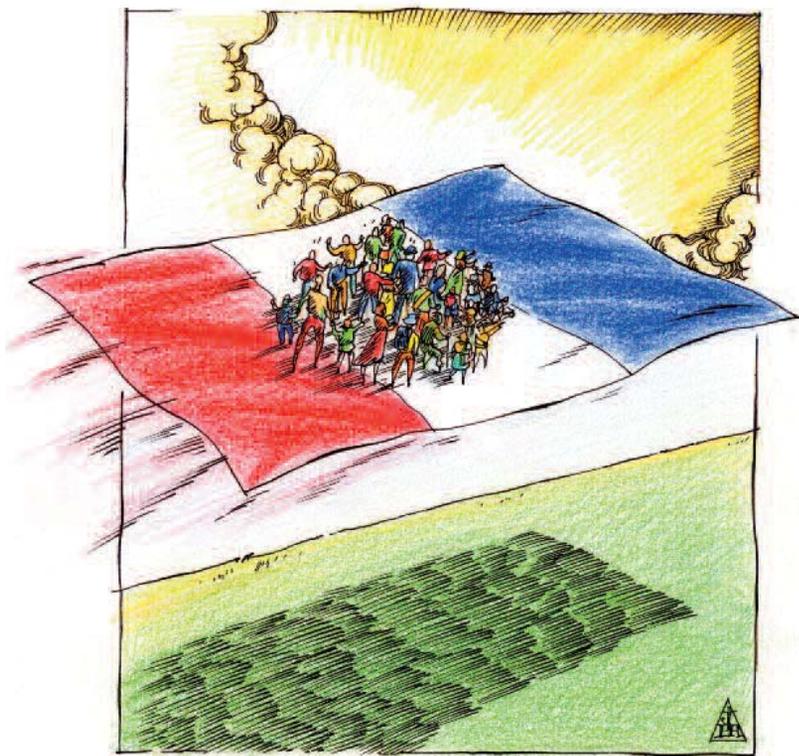


# GRAND ORIENT DE FRANCE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## LA CITOYENNETÉ

*Pour un mieux vivre ensemble*



*Publication du Grand Orient de France - 16, rue Cadet - 75009 Paris*

*[www.godf.org](http://www.godf.org)*

# LA CITOYENNETÉ



*Pour un mieux vivre ensemble*

## - Sommaire -

● <b>PROPOS</b> de Pierre <b>LAMBICCHI</b> , <i>Grand Maître du G.O.D.F</i>	1
● <b>INTRODUCTION</b> de Jean-Pierre <b>WEISSELBERG</b> , <i>Conseiller de l'Ordre</i>	3
<b>LE CADRE SOCIÉTAL DE LA CITOYENNETÉ</b>	
● <i>Les racines historiques de la citoyenneté</i>	5
● <i>Qu'est-ce que la citoyenneté ?</i>	7
● <i>La citoyenneté et l'Etat</i>	11
● <i>Les enjeux sociétaux du comportement citoyen dans notre république</i>	15
● <i>Attitude et éthique citoyenne</i>	17
<b>QUE POUVONS-NOUS PROPOSER ?</b>	19
● <i>Recréer le lien entre la citoyenneté et la nation</i>	20
<b>CONCLUSION</b>	21
<hr/>	
● <b>QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE SUJET</b>	23
<hr/>	
● <b>PETIT GLOSSAIRE À L'USAGE DU CITOYEN</b>	25

## Propos de Pierre LAMBICCHI,

### *Grand Maître du Grand Orient de France*

« Né citoyen d'État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. »

Cette phrase de J.J. ROUSSEAU fixe bien le chemin de construction d'une citoyenneté active qui est notre but par cette étude.

Par l'extraction de l'être d'une communauté, en prenant en compte son individualité les philosophes du siècle des Lumières ont permis de créer des individus maîtres de leur destin et décideurs dans la vie de la cité en faisant des citoyens qui, regroupés, forment la souveraineté nationale. Ils associent ainsi la citoyenneté grecque prônant l'égalité devant la loi à l'appartenance de droit de la citoyenneté romaine.

Cette notion a été le fer de lance de notre république et a permis de construire et d'expliquer notre belle devise Liberté, Egalité, Fraternité. Elle a également amené à définir cet espace neutre de paix où toutes les positivités s'accumulent afin de renforcer et de renouveler la communauté nationale que l'on appelle Laïcité.

Par celle-ci nous avons abouti à un état composé d'individus ayant tous les droits, rejetant ainsi à la sphère privée le religieux. Ce principe a permis de construire une souveraineté riche de la différence de tous, mais animée par un même principe, le respect de l'homme et son épanouissement.

À trop utiliser les mots, on en oublie la force et la beauté et souvent leur sens profond.

Le *citoyen* est la source du pouvoir dans notre République. C'est par lui que la légitimité est donnée. Exercer sa *citoyenneté*, c'est faire vivre au quotidien notre si belle devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*.

Il s'agit donc de l'essence même de notre capacité et de notre volonté de vivre ensemble.

Longtemps, notre pays a su rassembler les femmes et les hommes de diverses cultures, langues et origines pour forger une *citoyenneté* éclairée, une Nation riche de la diversité de ses membres.

Aujourd'hui, le "modèle républicain" est interrogé, bousculé, contesté. Le Grand Orient de France est interpellé par ces difficultés et souhaite interpeller la société.

Car si les citoyens façonnent la société grâce à leur implication et leurs décisions, la société, à son tour, forme les citoyens par son action éducatrice et son organisation participative. De cet échange fécond dépend la qualité de notre "vivre ensemble". C'est le défi auquel nous sommes confrontés. Ce qui suit, ne donne pas toutes les réponses, mais pose les bonnes questions et propose des pistes d'action.

Nous souhaitons qu'à tous niveaux les responsables s'en emparent et qu'un débat s'engage pour construire une citoyenneté adaptée à notre temps. Le Grand Orient de France y tiendra toute sa place.

Il veillera à ce que cette re-construction s'appuie sur les fondations que constituent nos valeurs de tolérance et de laïcité. Pour nous, la citoyenneté ne se définit pas par l'exclusion de l'autre, mais par l'accueil et l'intégration. Le citoyen n'est pas l'ennemi de l'universel, il en est l'incarnation. Ce combat, essentiel à la vitalité de notre pays, doit servir l'humanité.

C'est l'engagement du Grand Orient de France.

# **Introduction de Jean-Pierre WEISSELBERG,**

*Conseiller de l'Ordre du Grand Orient de France*

Après les ASSISES de la CITOYENNETE organisées le 21 Mars 2009 en son Hôtel à PARIS, le Grand Orient de France est heureux de mettre à votre disposition cet opuscle :

## **La Citoyenneté pour un Mieux Vivre Ensemble**

La Citoyenneté traverse une crise.

Les mécanismes traditionnels d'intégration, l'école, la langue, la vie publique ne jouent plus ou pas assez leur rôle.

L'intégration républicaine, grâce aux hussards de la République, paraît dépassée.

Comment s'adapter à une Société plus diverse sans céder aux communautarismes ?

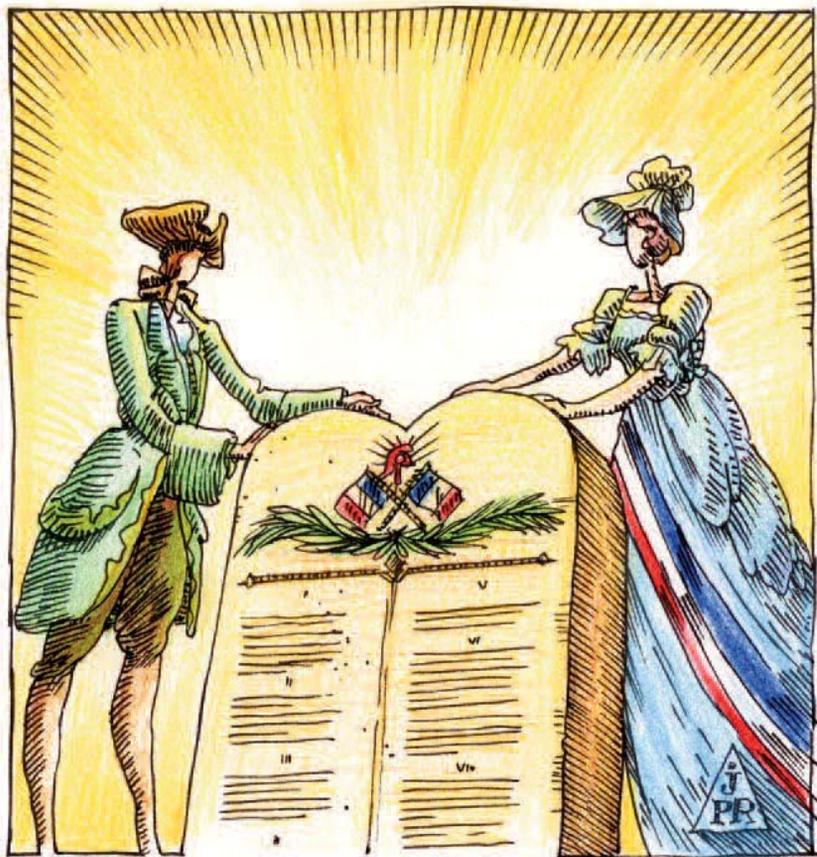
Comment expliquer la relation entre la Citoyenneté et le système démocratique ?

Existe-t-il une particularité de la Citoyenneté à la française ?

Quel est aujourd'hui l'impact des difficultés économiques sur la Citoyenneté ?

Quel est le lien entre la Laïcité et la Citoyenneté ?

C'est à tout ce questionnement que le Grand Orient de France répond au travers de cet aide-mémoire réalisé avec une équipe d'amis que je remercie tout particulièrement.



# Le cadre sociétal de la citoyenneté

## *Les racines historiques de la citoyenneté*

Rappeler les racines historiques peut contribuer à mieux appréhender ce qu'est ou pourrait être la citoyenneté.

Ainsi en Europe, au mois d'août 1789 la proclamation des droits de l'homme et du citoyen par la toute nouvelle Assemblée Nationale française pose les principes de la citoyenneté à venir : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ». L'homme sujet devient citoyen et le retour en arrière n'est plus possible.

La citoyenneté apparaît comme un principe politique qui se traduit par un statut juridique dans les Etats de droit. Elle est prioritairement et intimement liée à l'idée de nation. Elle caractérise l'individu dans l'Etat et ses relations avec la société dans laquelle il vit.



## Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Le but de la citoyenneté est de définir les relations entre l'individu et l'Etat, c'est à dire la place du citoyen au sein d'une démocratie.

La citoyenneté porte des valeurs telles que la Liberté, l'Égalité, la Fraternité.

La morale, le civisme, la civilité et la solidarité sont l'expression de ces valeurs à travers le respect des autres, la tolérance mutuelle, la liberté de conscience qui traduisent une volonté à « *s'engager et vivre ensemble* ». Cet ensemble de valeurs contribue à la notion de citoyenneté.

Ce qui constitue la force véritable de la citoyenneté réside avant tout dans la compréhension de ce qu'elle représente pour chaque individu dans le corps social. Ce n'est qu'après cette phase de compréhension bien établie qu'elle peut donner ce sentiment d'appartenance d'un individu à une collectivité, d'un citoyen à la Nation, d'un administré à l'Etat.

### **La citoyenneté, expression d'un « contrat social » mais quel contrat social et comment peut-on le définir aujourd'hui ?**

Nous définirons la citoyenneté comme un accord implicite passé par chacun avec la nation et qui repose sur le partage d'une certaine manière de « vivre ensemble ». Ce concept constitue une forme collective de « contrat social », c'est-à-dire la reconnaissance de ce qui fait la citoyenneté. La citoyenneté s'exprime traditionnellement par des droits civils, politiques et sociaux représentatifs du statut de citoyen.

Les droits individuels peuvent être :

- Civiques, droit à la propriété, à la sécurité, à l'égalité devant la loi et la justice, à la liberté de pensée, d'expression, de religion, de circulation sous toute forme non interdite par la loi.
- Politiques, droit de vote qui donne à l'individu sa qualité de citoyen et fait de lui un acteur de la démocratie, le droit à l'éligibilité pour contribuer à l'élaboration de la loi et de façon certaine veiller à son application.
- Sociaux, droit à l'instruction, au travail, à la sécurité sociale, le droit de se syndiquer, droit de grève, le droit d'association, droit à la santé.

Cependant, la notion de droits individuels ne peut s'affranchir d'une réflexion sur la contrepartie due par le citoyen à l'Etat.

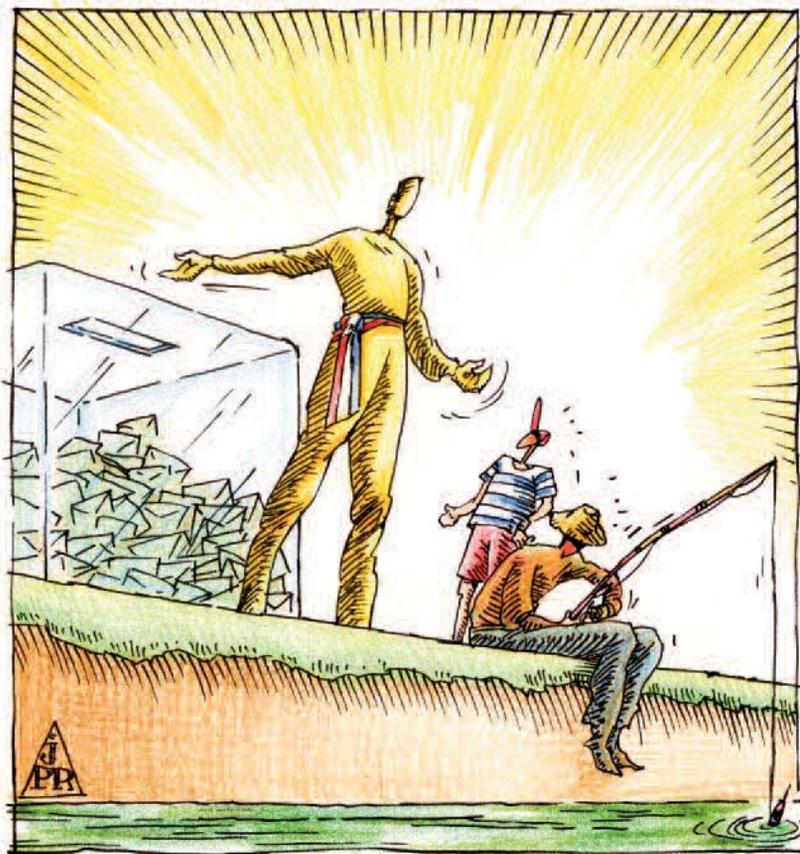
Si le citoyen a des droits, il a aussi des devoirs. Devoirs qu'il se doit d'abord à lui-même, puis aux autres et enfin à l'Etat. En effet, le contrat social est à deux sens, d'une part ce que l'on accepte volontairement et d'autre part ce qui est imposé par la nation à travers la loi.

- Devoirs envers lui-même, le citoyen se doit d'avoir un comportement civique emprunt des valeurs attachées à la citoyenneté. Exercer son droit de vote est fondamental pour l'esprit citoyen. Individuellement, ce «contrat social» s'exprime par un engagement dans la vie des institutions sociales, politiques économiques, culturelles participant par son action à l'animation de l'espace public commun au corps social.
- Devoirs envers les autres au sein de la communauté nationale, chacun se doit de respecter l'autre dans ses droits fondamentaux.

→ Devoirs envers l'Etat, le citoyen a entre autres obligations de contribuer par le paiement de l'impôt au fonctionnement de l'Etat, que ce soit pour l'entretien de la force publique ou de son administration, devoir exprimé dans nos textes constitutionnels.

Si la citoyenneté peut être l'expression du contrat social aujourd'hui, c'est d'abord par un état d'esprit, un accord implicite sur cette manière de « s'engager et vivre ensemble ». Du fait d'un accord implicite mais reconnaissable par tous, dans l'expression de ce contrat social, apparaissent clairement les liens qui se créent entre les citoyens et l'Etat.





## ***La citoyenneté et l'Etat***

La citoyenneté est intimement lié à la démocratie que le régime soit républicain ou monarchique. Le civisme et l'incivisme, la civilité et l'incivilité sont des notions appartenant au débat sur la citoyenneté puisqu'elles établissent les limites que l'individu respecte ou franchit. Cependant, la garantie des droits par l'Etat est aussi soumise au maintien de sa légitimité.

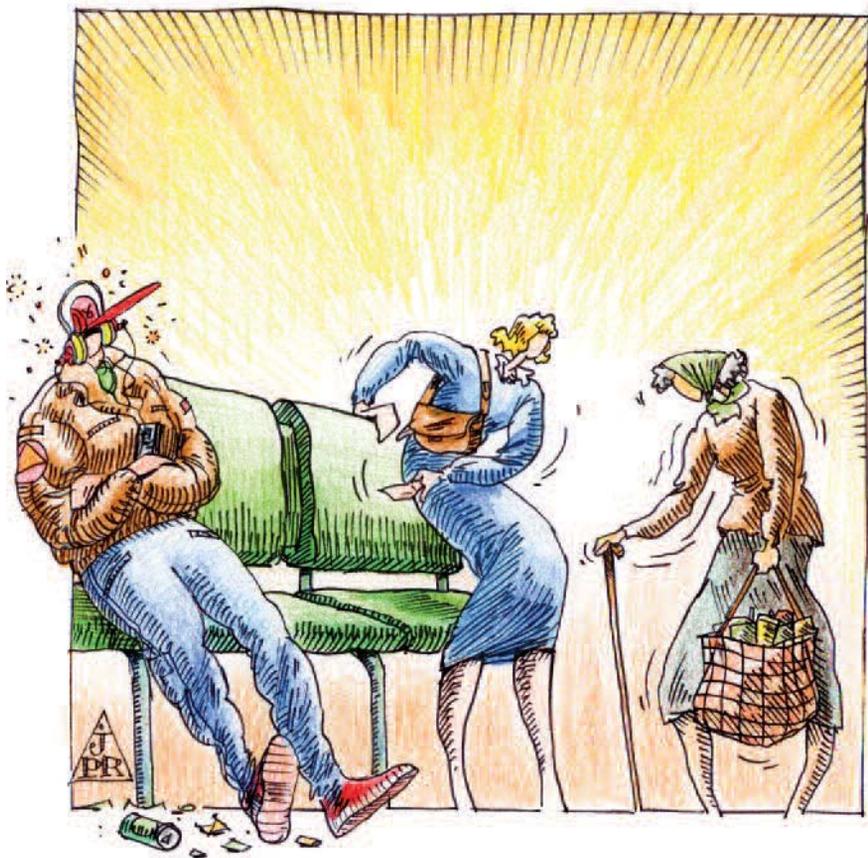
**Le civisme** peut s'entendre de plusieurs manières :

- Soit le comportement de personnes politiques ayant un rapport spécifique à l'État et exprimant le dévouement à la chose publique ;
- Soit le comportement de personnes ayant un rapport avec l'État et exprimant alors le sens des devoirs collectifs au sein de la société.

Le civisme est la marque du respect de l'individu face à la collectivité.

**L'incivisme** peut aussi se développer quand des citoyens sont dans des situations personnelles critiques ne leur permettant pas de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

Cependant l'incivisme peut aussi être le fait d'institutions ou de responsables dont le mauvais exemple justifierait les mauvais comportements.

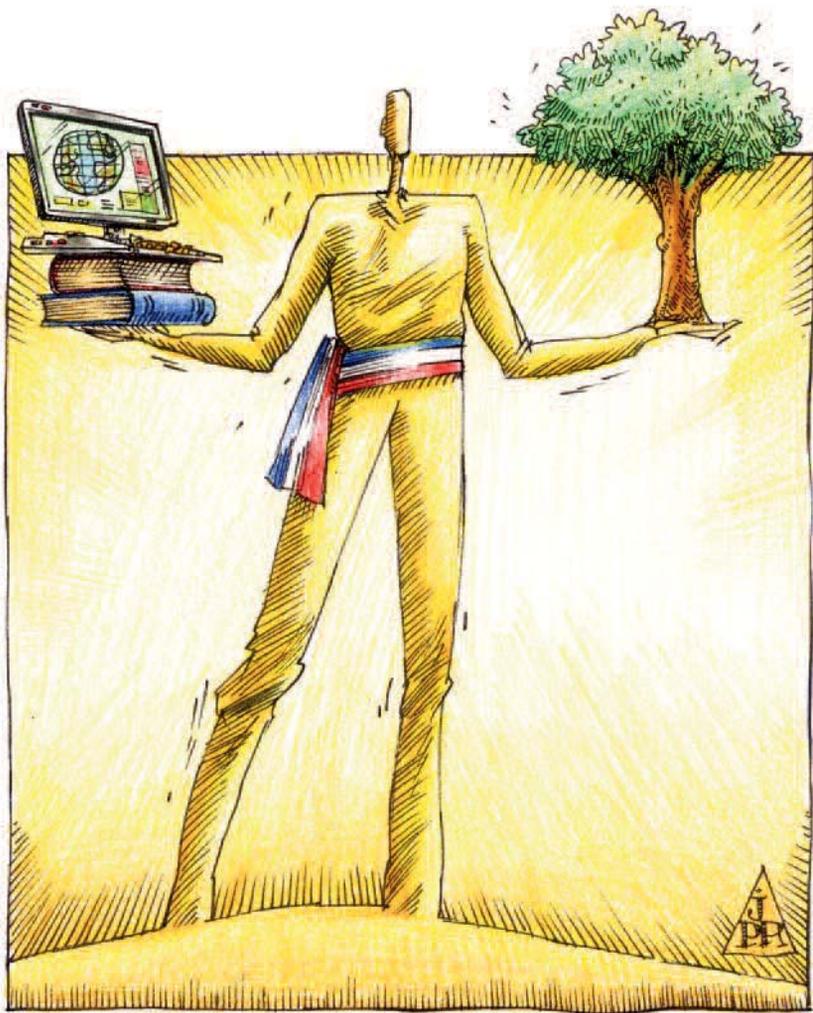


**La civilité** est l'expression d'une attitude respectueuse de la personne humaine dans la vie au quotidien. Elle peut s'apparenter à l'éducation et sans doute à la politesse. Elle suppose réciprocité.

Interprétées comme déficit de citoyenneté, les incivilités engendrent une méfiance croissante à l'égard des institutions et incitent au repli sur soi. La norme collective n'est plus clairement définie et laisse une zone floue de plus en plus importante.

Des comportements incivils peuvent être « promus » par une mise en perspective disproportionnée de la part de médias recherchant le sensationnel. Il nous faut donc insister sur l'affaiblissement de la légitimité des institutions.

En effet, conséquence de l'affaiblissement de la citoyenneté, de la banalisation des incivilités et des incivismes, de l'individualisme poussé à l'extrême, une défiance généralisée s'est installée envers les institutions et la classe politique. Elle a conduit à la prolifération d'organismes spécialisés dits indépendants comme la CNIL, le CSA, la COB, la HALDE... Répondant à ce que l'on a appelé « le concept de gouvernance », ils sont en fait des contre-pouvoirs pourtant ni élus ni responsables devant le corps électoral mais soutenus par les citoyens.



# Les enjeux sociétaux du comportement citoyen dans notre République

Que proposer en réponse à cette défiance du politique et des institutions, ce qu'il faut bien appeler une remise en cause de la démocratie puisque le pouvoir n'est plus seulement issu de l'élection mais procède de plus en plus d'organes non élus, non responsables ? Nous estimons qu'il est impératif de réaffirmer les caractères de l'Etat démocratique.

C'est l'enjeu principal. La citoyenneté ne se conçoit qu'en association à la démocratie.

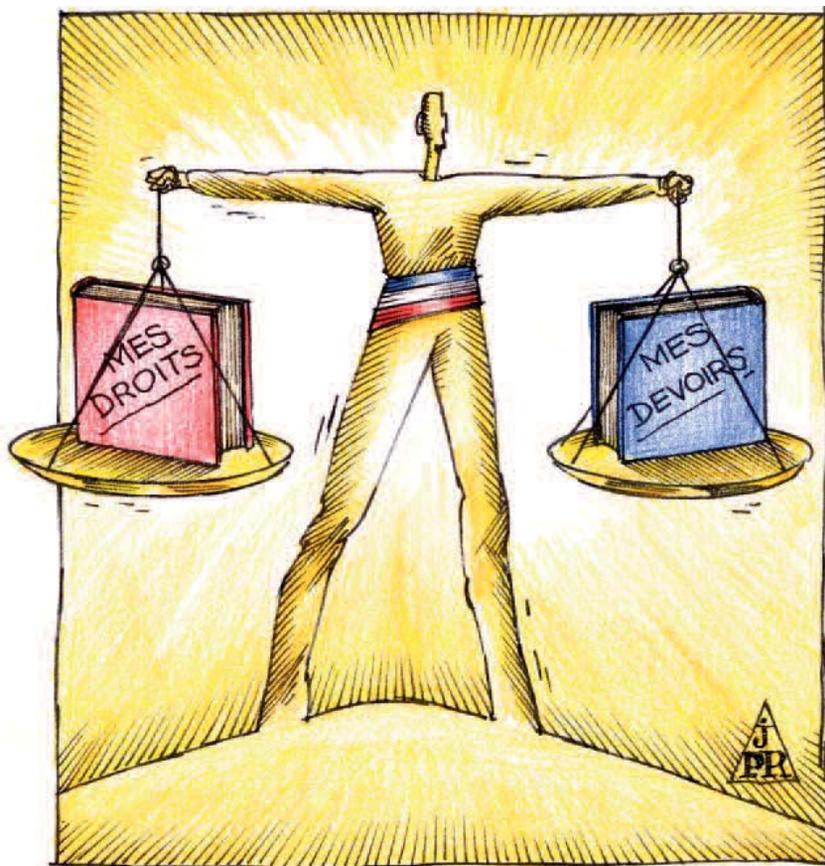
**La citoyenneté est le lien social entre l'individu et le corps politique.** Est citoyen tout individu ressortissant d'un Etat. Ajoutons à cette courte définition : celui qui participe individuellement ou collectivement à la vie civique des institutions. Cela peut se réduire au simple vote en démocratie. Certes, c'est un acte minimum, mais qui donne à l'individu sa qualité de citoyen. Parmi ces enjeux sociétaux se distinguent deux caractères de notre Etat démocratique :

- ➔ Le citoyen et la laïcité. Nous considérons les conceptions métaphysiques comme étant du domaine du privé. La question fondamentale qui se pose encore à nous aujourd'hui est la suivante :  
« Comment « *vivre ensemble* » en paix avec nos différences Spirituelles ? ». La réponse démocratique et consolidatrice de notre citoyenneté républicaine est donnée par la loi du 9 décembre 1905 instituant la séparation des Églises et de l'État. Le Citoyen ne peut pas rester indifférent à cette règle fondamentale de notre conception républicaine à « *s'engager et vivre ensemble* ».
- ➔ Le citoyen et les droits de l'homme. Les droits de l'homme font naître politiquement le Citoyen. C'est aussi, selon notre conception moderne, la naissance de l'Etat de droit dont la

connaissance progressive s'étend à l'échelle planétaire comme une nécessité indispensable pour « vivre ensemble ». Le citoyen ne vit et n'existe civiquement que dans une société de droits, indissociables cependant des devoirs qui en sont issus.

Ces deux aspects citoyens de notre Etat démocratique étant réaffirmés, les enjeux sociétaux portent sur le citoyen et l'Etat.

Si l'on veut que la citoyenneté soit bien comprise par le citoyen, l'Etat doit répondre aux défis nouveaux de notre société concernant directement le citoyen que sont la santé publique, l'environnement et la bioéthique.



## Attitude et éthique citoyenne

Ne pas être sujet mais citoyen !

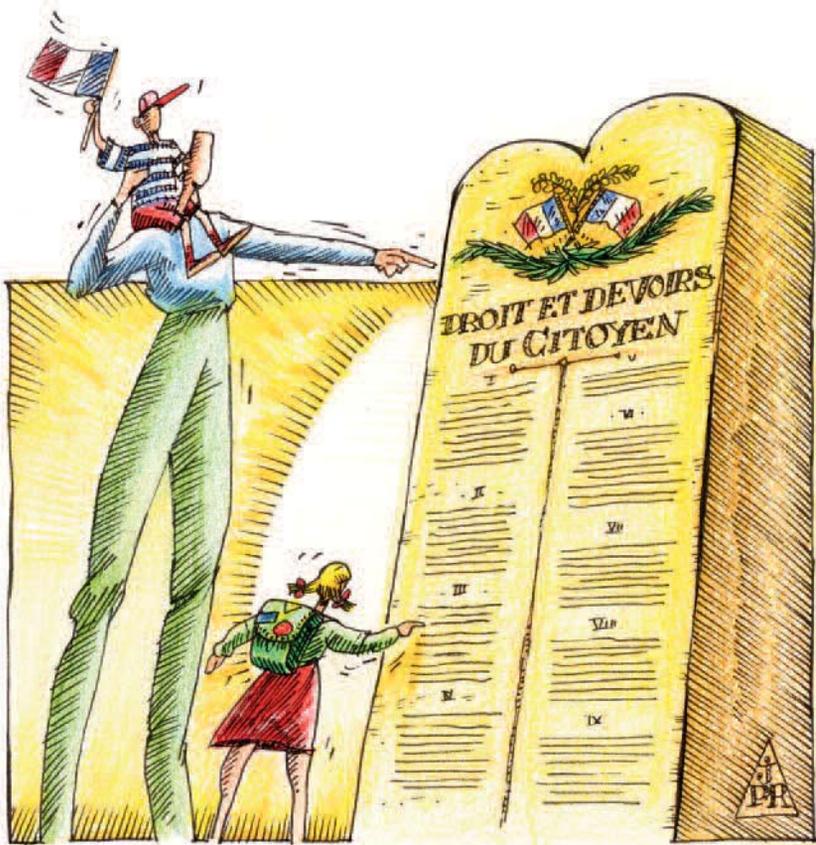
L'attitude active du citoyen dans le cadre de la démocratie dans laquelle il vit, crée cette différence avec l'attitude passive du sujet.

La citoyenneté contient une forme de morale civique reconnaissant les droits fondamentaux et inaliénables de l'homme, sa place et son rôle dans la société.

Apparue récemment, la « *citoyenneté européenne* » impose implicitement le principe de la citoyenneté transculturelle, entraînant à son tour la reconnaissance des droits culturels attachés, y compris à des minorités. Cette conception nouvelle de la citoyenneté complémentaire de celle héritée des Lumières, liberté individuelle, unité nationale... n'est pas sans conséquence sur les plans judiciaire et social principalement.

La citoyenneté et la nationalité sont liées.

La recherche et l'instauration d'un lien identitaire ont pour finalité l'amélioration du bien commun du groupe sans rejet de l'Autre. Elle rassemble pour construire ensemble malgré les différences, avec des devoirs et des droits. La citoyenneté s'inscrit dans ce contexte de l'identité nationale. Elle répond positivement à ce respect de l'identité individuelle, à ce partage des valeurs, et c'est une composante majeure du lien identitaire qui donne à chaque individu le sentiment d'appartenance et sa place dans le corps social.



# Que pouvons-nous proposer ?

**Revaloriser le contenu de la citoyenneté**, c'est l'expliquer et la promouvoir avec une volonté responsable de mener à bien ce projet d'avenir. Il est en effet sans conteste urgent de revaloriser l'image de la citoyenneté auprès de tous nos concitoyens et faire apparaître les axes essentiels à la remise en valeur de ce principe politique, le premier étant cette nécessité à enseigner la citoyenneté.

**Une instruction civique** systématique et enseignée à l'école. Si l'on veut que la citoyenneté soit comprise et acceptée par tous, cela commence dès l'école de la République. C'est là que se décide l'avenir d'une ou deux générations, et c'est aussi là que se joue une part de notre présente conception à « s'engager et vivre ensemble ».

## **L'éducation citoyenne se fait dans la Nation.**

Elle a pour but de former tous les individus à appréhender, assimiler, partager et mettre en pratique les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité, quelque soit leur origine et leurs motivations.

L'école a comme fonctions principales et objectives l'instruction, et l'éducation. Eduquer c'est cultiver les valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, de recherche rationnelle de l'universel qui permettent de transcender les origines et les appartenances. C'est apprendre à « vivre ensemble et à insister le citoyen dans la Nation.

En complément de cet enseignement à la citoyenneté, la République doit se donner les moyens pour accueillir décemment les étrangers en situation légale et les préparer à l'acquisition de la nationalité française.

Aujourd'hui, se développent les communautarismes religieux et ethniques qui menacent à la fois le principe d'égalité et l'unité de la République en raison d'un manque d'intégration des nouveaux arrivants. Les dogmes religieux cherchent à l'emporter sur la foi républicaine et ses lois laïques.

Les communautés ethniques se recréent. Pour perdurer dans leur religion ou préserver leurs modes de vie en France, les communautarismes s'imposent face au principe de la communauté nationale intégratrice sinon assimilatrice au sein d'une même nation conforme aux principes de la France

## **Recréer le lien entre la citoyenneté et la nation**

L'envie d'être citoyen doit être développée en rappelant la richesse de l'histoire de France, en assumant dans son intégralité, la filiation qui fait une communauté nationale entre ce passé, le présent et l'avenir. Dans cet esprit, la part historique des apports étrangers dans notre pays est à rappeler.

### **Revaloriser le rôle de l'Etat**

L'Etat étant au service de toutes les personnes vivant sur le territoire national doit permettre aux uns et aux autres de devenir citoyens. Un service public adapté à la réalité du citoyen est un facteur d'intégration et d'adhésion à la communauté nationale.

### **Inciter à participer à la vie de la cité**

Le droit de vote, engagement réel du citoyen, pourrait être obligatoire en adaptant les conditions du vote dans des journées ouvrables. Le vote blanc pourrait alors être validé.

### **Penser la citoyenneté dans l'entreprise**

L'économie est au service de l'homme et non l'inverse. Le rôle du pouvoir politique est de définir non seulement l'éthique patronale, mais aussi celle des actionnaires, celle des employés, afin d'avoir une approche humaine et sociale au sein de l'entreprise.

## Conclusion

La Citoyenneté, principe politique et statut juridique, est au sein de la République un sentiment d'appartenance de l'individu à une communauté nationale. Elle définit aussi les relations entre le citoyen et l'Etat.

La Citoyenneté et le sentiment d'appartenance à une collectivité vont de pair avec une société qui avance sans laissés-pour-compte : la désagrégation sociale conduit à l'enfermement communautariste.

La Citoyenneté comprend donc plusieurs critères :

- Une instruction donnant les clés du savoir, de la compréhension du fonctionnement de la société, de l'accès au travail, finalement de l'adhésion aux valeurs de la communauté nationale. Il s'agit de donner les bases du **civisme** tel que nous l'avons défini.
- Une éducation citoyenne soutenant mais avec contrepartie la cellule familiale, développant le goût de servir la collectivité et le respect de l'autre au sens de la **civilité**.

La citoyenneté est donc un concept dans lequel l'individu ne se détermine pas en fonction de ses propres intérêts mais en fonction de l'intérêt général tel qu'il est défini par la majorité de la communauté nationale.

La loi votée par le peuple par l'intermédiaire de ses représentants et appliquée par l'Etat détermine l'égalité de tous devant elle, les contre-pouvoirs légaux et légitimes assurant son contrôle. Elle est le fondement du contrat social. Cependant, elle construit aussi un cadre dans lequel le citoyen apprend, vit, fait évoluer la citoyenneté et la met au service de la communauté nationale afin de la rendre plus forte et plus fraternelle, finalement s'engager et vivre ensemble !



# QUELQUES RÉFLEXIONS

## SUR LE SUJET

Quelques propositions relevées au cours des interventions de qualité faites au cours des Assises de la Citoyenneté, et la réflexion des Frères nous conduisent à en retenir quelques unes.

→ La citoyenneté apparaît comme un principe politique qui se traduit par un statut juridique dans les Etats de droit.

→ Tout homme à droit à devenir citoyen. Au sens de la citoyenneté française, dans laquelle une certaine idée de la coexistence des diversités religieuses s'est exprimée dans la laïcité.

→ Le but de la citoyenneté est de promouvoir les relations entre l'individu et l'Etat.

→ *Nous passons d'une société de convictions (avec des transmissions de valeurs, de traditions, d'histoire...), à une société d'émotions. Ce qui pose une vraie question politique.*

→ La citoyenneté est une composante du lien social entre l'individu et le corps politique.

→ *L'exercice de la citoyenneté ne peut se faire que dans le cadre du droit de la République.*

→ La citoyenneté est l'outil indispensable pour préparer décentement les étrangers en situation légale à l'acquisition de la nationalité française.

→ Dans l'environnement systémique moderne, la citoyenneté est une alternative nécessaire aux individus comme à l'État pour soutenir le débat démocratique.

→ Le vote est le 1er devoir du citoyen. Il fait de lui un citoyen actif et non passif.

→ La citoyenneté est le moyen de retrouver ce sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs partagées en commun.

# Petit glossaire à l'usage du citoyen

## • **Citoyen**

Un citoyen est à la fois l'acteur et le sujet du pouvoir politique. L'individu concret s'efface derrière le citoyen en s'élevant au-dessus de ses intérêts personnels, pour définir l'intérêt général et participer à sa réalisation.

Le citoyen jouit de **droits** et assume des **devoirs**. Être citoyen, c'est participer à la vie de son pays.

## • **Civilité**

La civilité est la manifestation d'une attitude respectueuse des autres dans la vie au quotidien. S'apparentant à la politesse et à l'éducation, elle facilite la vie en commun. À l'inverse, l'incivilité ne désigne pas seulement la petite délinquance, mais également les diverses nuisances à la vie sociale.

## • **Civisme**

Le civisme se situe entre la **civilité** et la **citoyenneté**. Le civisme, c'est s'inscrire dans la vie de la collectivité et transmettre l'héritage reçu. C'est aussi s'intéresser à la chose publique et exercer son droit de vote. C'est enfin se comporter en aidant les autres et en étant utile à la collectivité.

## • **Devoir (du citoyen)**

Les devoirs du **citoyen** constituent la contrepartie de ses **droits**.

Chaque citoyen doit d'abord respecter les droits des autres, qui sont identiques aux siens. Il doit également « vivre en citoyen » en faisant preuve de **civisme** et de **civilité**.

Envers l'État, le citoyen doit respecter la loi, contribuer, par ses impôts, au fonctionnement de l'État et participer à la défense du pays.

## • **Discrimination**

Distinction entre individus ou groupes d'après certains caractères particuliers comme le sexe ou l'origine ethnique, aboutissant à une inégalité. La discrimination est donc contraire au principe d'égalité. Elle ne fait cependant pas obstacle au droit à la différence, dès lors qu'il s'exerce dans le respect de la **liberté** des autres et de la **laïcité**.

## • **Droit (du citoyen)**

Le **citoyen** possède différents types de droits :

- Civils : droit à la propriété, à la sécurité, à **l'égalité** devant la loi et la justice, à la **liberté** de pensée, d'expression, de religion, de circulation, de réunion, d'association ou de manifestation.
- Politiques : droit de **vote** et droit à l'éligibilité.
- Sociaux : droit à l'instruction, au travail, à la sécurité sociale, droit de se syndiquer, droit de grève.

## • **Égalité**

Nous sommes tous différents. Mais la **République** reconnaît l'égale dignité de tous les citoyens et s'organise pour qu'ils jouissent des mêmes droits, quelles que soient leurs différences. C'est pourquoi elle doit offrir à chacun l'égalité des chances, c'est à dire la possibilité de développer ses talents malgré les handicaps individuels ou sociaux.

## • **Fraternité**

Troisième principe de notre devise républicaine « **Liberté, Égalité, Fraternité** », celle-ci constitue le ciment du pacte républicain unissant tous les citoyens français. Elle suppose que nous acceptions de sacrifier nos intérêts particuliers à la solidarité due aux moins bien pourvus.

## • **Laïcité**

La laïcité est le fondement du pacte républicain français, citoyenneté et laïcité sont indissociables. La laïcité pose la neutralité de l'Etat à l'égard du domaine spirituel ou religieux. Elle fixe donc une séparation rigoureuse entre les affaires publiques et privées. Ainsi, chaque **citoyen**, est libre de ses choix spirituels ou religieux. La laïcité est le fondement du pacte républicain.

## • **Liberté**

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui » (article 4 de la Déclaration de 1789). C'est parce que les autres ont des droits égaux aux miens que ma liberté est limitée par la leur. Par ses lois, la **République** définit l'équilibre recherché entre l'exercice de la liberté et le respect de celle des autres.

## • **République**

« *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* » (article 1 de la Constitution).

« Indivisible », car les français ont choisi de vivre ensemble ; « Laïque » pour assurer leur **liberté** de conscience ; « Démocratique » car elle repose sur le suffrage universel, et l'égalité entre tous les citoyens ; « Sociale » car elle assure leur éducation, leur promotion et leur sécurité.

## • **Tolérance**

La tolérance est l'acceptation de la différence avec les autres, même si je ne suis pas d'accord avec ces différences : opinions, mode de vie... Mais la tolérance n'est pas l'indifférence ou la soumission. Lutter contre l'intolérable, comme le racisme. L'intolérance, est un **devoir**.

## • **Vote (droit de)**

Le droit de vote est à la base de la démocratie. Il permet aux citoyens d'exprimer leur volonté en élisant leurs représentants aux différents niveaux (communal, départemental, national, européen) ou en se prononçant sur un texte (référendum). Par son vote, le **citoyen** exerce sa souveraineté.



GRAND ORIENT DE FRANCE



# ASSISES DE LA CITOYENNETÉ

## samedi 21 mars 2009

---

### BON DE COMMANDE du DVD

À compléter et à envoyer accompagné de votre règlement par chèque bancaire au

Grand Orient de France  
DVD Citoyenneté  
16, rue Cadet - 75439 Paris cedex 09

**Destinataire de la commande :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Je commande ..... exemplaire(s) du coffret de 2 DVD réalisé lors des Assises de la Citoyenneté le 21 mars 2009, au prix unitaire de 10 euros (franco de port pour la France métropolitaine).

Je joins à ma commande un chèque bancaire de ..... euros établi à l'ordre du Grand Orient de France.

Date et signature obligatoires

**Pour plus d'informations sur le Grand Orient de France  
et les manifestations publiques organisées, consultez notre site :  
[www.godf.org](http://www.godf.org)**

## Illustrations originales de Jean-Pie ROBILLOT (2009)

Maquette : service communication du GODF (Juillet 2009)



